



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.67

### NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN ROZANSKI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6, R.123-12 et R.123-13,
- Vu** la délibération n°2020.02.09 du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 fixant à 16 le nombre des Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, dont 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire,
- Vu** l'arrêté municipal n°2020.59 du 22 juin 2020 nommant les 8 membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Vu** la nécessité de remplacer Madame Martine CHEVALIER en représentation du collège des associations de personnes âgées et de retraités au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
- Vu** l'affichage administratif de l'avis de publicité aux associations concernées de la vacance du siège sur la période du 30 août au 16 septembre 2024,
- Vu** la candidature de Monsieur Alain ROZANSKI, Président de l'association TONUS dont le siège est situé au 38, avenue du Chesnay 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD, proposée par courriel du 12 septembre 2024,
- Considérant** que Monsieur Alain ROZANSKI succède à Madame Martine CHEVALIER,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Monsieur Alain ROZANSKI, représentant des associations de personnes âgées et de retraités, est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud à compter de la signature du présent arrêté, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

#### Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 7 octobre 2024.




Le Maire

  
Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de La Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifié le : 10 Octobre 2024

Alain ROZANSKI



Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20241007-2024-67-AR  
Date de réception préfecture : 10/10/2024